

Rapport de la commission chargé de l'étude du préavis N° 102 concernant la Géothermie profonde sur la Côte lémanique.

Demande de crédit d'étude de CHF 200'000 (HT), subventions fédérales et cantonales non déduites, pour la participation de la ville de Nyon à la phase B du projet.

Nyon, le 6 juin 2009

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Mesdames Trolliet Christine (en remplacement de Frachebourg Jean-Marie), Schmutz Stéphanie (en remplacement de M. Braulio Mora), et de Messieurs Graf Albert, Prudente Marc, Nicole Willy et Frei Maurice (président et rapporteur), M. Ursenbacher Jean-Paul étant absent, s'est réunie le 3 juin 2009.

Madame Freymond Cantone Fabienne, Municipale et M. Decurnerx Christian, Chef de service des SI de Nyon, étaient présents pour informer la commission et répondre aux questions des commissaires. Nous les remercions vivement de leur participation.

La séance s'est tenue dans les locaux des SI de Nyon à 20h30 après avoir convoqué les membres par email pour certains et par écrit pour tous.

Pour rappel,

- Décembre 2008, la Municipalité rencontre M. Vallat, chef de projet pour la géothermie profonde, et les autres intervenants, au projet pour la phase A.
- Printemps 2009 résultat de cette phase A.
- 11 mai 2009, préavis adopté par la Municipalité.
- 25 mai 2009, préavis présenté au Conseil communal.
- 3 juin 2009, préavis discuté en commission.
- Rapport remis pour le Conseil communal du 22 juin.

Cette rapidité a été nécessaire car ce projet regroupant 4 communes prévoit le début des études en juin 2009. Trois semaines de sondage par site, plus l'étude des résultats. Pour les 3 autres communes (Aubonne, Etoy et Gland), leur engagement est également prévu mais ne nécessite pas de préavis dans les conseils respectifs puisque l'engagement financier sera principalement assuré par les sociétés électriques locales (SEFA, SEIC, Romande Energie et EOS/ALPIQ). Par ce rapport, le Conseil communal de Nyon montre qu'il est capable de réagir très rapidement en cas de nécessité, même s'il s'agit de ces Services Industriels, pour autant que cela ne devienne pas une constante.

En préambule, il est à noter que la Municipalité était partie prenante de la phase A (étude préliminaire, évaluation comparée des sites) de ce projet qui en compte 4, sans participation financière. (Celle-ci étant prise en charge par le OFEN et SEVEN)

La phase B (étude de faisabilité et choix d'un site pilote), objet du présent rapport, a aussi pour but de confirmer, voir compléter les données récoltées à ce jour, dont certaines datent des années 70, (il s'agissait uniquement de la récolte des données bibliographiques existantes) sans forage. Cette phase permettra de compléter et valider ces données théoriques, afin de s'assurer du potentiel de notre sous-sol et pouvoir passer ou non à la phase C (planification d'un forage d'exploitation, recherche de financement et réalisation de forages profonds). La commission est d'avis qu'il vaut la peine d'entreprendre cette démarche au vu de l'augmentation de la consommation d'énergie dans le futur.

La commission a débattu au sujet des subsides. Il n'a pas été possible d'obtenir une réponse chiffrée car la demande est en cours. Toutefois, sans avoir la certitude d'obtenir une aide cantonale et/ou fédérale pour la phase B, il est à noter que nos autorités sont très intéressées à l'étude pouvant valider des ressources indigènes d'énergie. Plusieurs participations financières ont déjà été allouées dans ce domaine, entre autre lors de la phase A.

La Confédération (Département fédéral de l'environnement) par son rapport de novembre 2007 et le canton de Vaud par son rapport final de juillet 2003 (Evaluation du potentiel géothermique du canton de Vaud), semblent soutenir toute initiative allant dans ce sens. Pour terminer avec ces subventions, il a été demandé s'il était possible de ne pas les répartir équitablement pour les 4 communes, mais de les attribuer à la, ou les, communes qui ne pourraient pas passer à la phase C. Limitant ainsi la perte sèche de l'étape B. Il semblerait que non, puisqu'il s'agirait d'une solidarité de circonstance. Que la demande de subside a plus de chance d'être acceptée par les instances cantonales et fédérales, si elle est faite en commun, elle doit par conséquence être également répartie en quatre parts égales en cas d'acceptation.

A la demande de savoir si Prangins pouvait être impliquée dans ce projet, Mme Freymond Cantone précise que cette commune est déjà impliquée par l'intermédiaire de la SEIC. La commission s'est aussi intéressée aux divers points techniques, forages simples ou forages doubles, dangers sismiques ou autres, le débit, la température et la qualité de l'eau etc. Points qui auront des répercussions financières et de faisabilité dans l'étape C. Tous ces points seront rediscutés ultérieurement en cas de poursuite du projet.

L'étude ne sera pas faite sur un seul site, mais tout le long de la faille par des camions contenant des appareils de mesures spécialisés. Les diverses profondeurs seront analysées afin d'envisager aussi dans quelle mesure il serait possible de produire de l'électricité (selon la température de l'eau). De plus, bien qu'il semble que Nyon ne soit pas très avantagée, par rapport à ces partenaires, quant au potentiel calorifique des sources, elle a le gros avantage de pouvoir utiliser cette énergie à proximité de son extraction.

Bien que les engagements financiers de ce projet soient modérés, la commission s'y est intéressée. Elle a demandé s'il était possible d'avoir une copie de la convention qui lie les parties en consortium (point 2.5 paragraphe 4 du préavis N°102). La réponse est négative, le document n'étant pas complètement finalisé. Il semble qu'il s'agisse d'un document standard et qu'il est contrôlé par la juriste de la commune. Toutefois après discussion, il en ressort que chaque partie est aussi solidairement responsable d'un dépassement de crédit éventuel. Sur ce point la Municipalité nous garantit que les 800'000.- CHF ne seront pas dépassés compte tenu de l'évolution des prix qui a tendance à baisser, de la concurrence sur ce marché et des subsides éventuels. Les mesures sur un seul site s'évaluaient à environ Frs 500'000.--

La commission est convaincue que le risque financier pour la commune dans le cadre de la phase B reste supportable pour la commune, même en cas de résultat négatif des recherches. Ceci, tient compte des possibilités qui peuvent s'ouvrir à elle quant au développement d'une nouvelle source d'énergie locale, renouvelable, propre et novatrice très prometteuse, même si initialement coûteuse.

La commission restera de toute façon très attentive au résultat de cette phase afin de s'assurer de la poursuite ou non de la phase C, financièrement beaucoup plus onéreuse.

Conclusions :

La commission unanime vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 102 concernant la "Géothermie profonde sur la Côte lémanique", demande de crédit d'étude de CHF 200'000 (HT), subvention fédérales et cantonales non déduites, pour la participation de la ville de Nyon à la phase B du projet,

Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

Attendu que le dit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide d'accorder un crédit d'étude de CHF 200'000 (HT), subventions fédérales et cantonales non déduites, à la Municipalité pour la participation de la Ville de Nyon à la phase B du projet de Géothermie profonde sur la Côte lémanique. Dépense amortissable en 2 ans. Le crédit sera financé, à hauteur de 50%, par le biais du fonds sur l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables.

La commission Maurice Frei (président et rapporteur)
Christine Trolliet
Albert Graf
Marc Prudente
Stéphanie Schmutz
Willy Nicole
Jean Paul Ursenbacher